



## COMPTE-RENDU AG du 23 Mars 2018

**OBJET :** Compte rendu de l'assemblée générale de l'APPC du 23.03.2018

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents présents, ainsi qu'aux futurs adhérents postulants pour un poste de mouillage, le président ouvre la séance,  
La parole est donnée au secrétaire pour l'appel,

**APPEL :** (par le secrétaire)

- 26 présents
- 9 représentés,
- 1 absent non excusé

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

**RAPPORT MORAL ET BILAN DE L'ANNÉE :** (diffusé sur le site internet)

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale.

- Aucun problème particulier entre les bateaux n'a été constaté la saison écoulée depuis la dernière AG où les attributions de mouillage ont été réorganisées.
- Par contre nous ignorons à ce jour, la raison pour laquelle le bateau de Joachim est parti par le fond à son mouillage. Apparemment les installations ne sont pas en cause.
- Il a été souligné les craintes de voir les ports de la région tomber sous l'emprise des sociétés de gestion mises en place par le département. Pour l'instant cela ne nous concerne pas en tant que zone de mouillages groupés, mais il faut rester vigilant si on veut conserver la gestion de nos installations et l'attribution des mouillages.
- Pour la pêche du bar, on s'achemine vers un quota zéro pour la saison à venir. Après avoir proposé d'augmenter la taille à 42 cm, on s'aperçoit que nous sommes les dindons de la farce.
- La journée du Caban du 19.08.2017 a été un grand succès et tous ceux qui ont organisé et aidé doivent être remerciés.

**BILAN FINANCIER :** (diffusé sur le site internet)

Le trésorier a présenté les finances de l'association pour l'année écoulée :

- En résumé, la balance des dépenses et recettes font apparaître un solde positif de 424,63 €
- Le solde de la totalité des comptes est de 8 701,89 €

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

**ACPML 50 :** Par le représentant auprès de l'ACPML 50,

Christian BELTRANDO a fait le point sur l'activité de l'ACPML 50 et de la Fédération nationale concernant la défense des plaisanciers pour la pêche au bar.

- Il en ressort que les choses sont au même point car c'est la commission européenne qui décide en matière de limitation de la pêche.
- Une manifestation des pêcheurs plaisanciers aura lieu à Cherbourg le 7 avril et il est fortement recommandé d'être très nombreux à y participer.
- 

**MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :** (Voir sur le site internet)

- Ajout d'un article au règlement intérieur (Concernant les faits de vols éventuels)
  - L'article 17 § 3 devient article § 4.
    - L'article 3 est rédigé ainsi :

- Tout acte de malveillance, dégradation volontaire ou vol à l'encontre du matériel des autres plaisanciers constitue un motif grave et sanctionné comme le prévoit l'article 7 des statuts de notre association.

La modification est approuvée à la majorité.

Ces modifications seront portées sur le règlement intérieur et consultable sur le site internet.

**ATTRIBUTION DE MOUILLAGES :**

Aucun poste de mouillage n'est libre cette année pour être attribué à un nouvel adhérent.

**REPAS D'ÉTÉ :**

Le chapiteau nous est attribué cette année encore pour notre journée du Caban qui aura lieu le samedi 25.08.2018.

**QUESTIONS DIVERSES :** (travaux)

Elles ont surtout concerné la cale d'accès à la mer. Le projet est toujours en cours mais au point mort.

Pour la bouée d'accueil, il est prévu de procéder au changement de la chaîne de mouillage avec le concours de de Pierrick, plongeur bien connu de nos adhérents.

**PAIEMENT DES COTISATIONS ET POT DE L'AMITIÉ :**

Après paiement des cotisations et remise des cartes d'adhérents, la séance est levée et nous nous retrouvons tous pour lever notre verre pour une bonne saison future.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison.

Le Président : Jean-Charles CAUCHON

